

### 

Brussels, November 1982

FISHERIES: THE COMMISSION PROPOSES COMMUNITY PRICES FOR THE 1983 MARKETING YEAR (1)

The Commission has proposed to the Council prices applicable in the fisheries sector for the next marketing year, beginning on 1 January and ending on 31 December 1983.

It proposes that the guide prices valid for 1982 be renewed for 1983 with regard to herring, fresh Atlantic sardines and frozen sardines, and that the guide price be increased by between 2% and 6% for other fresh products and 4% and 13% for frozen products, depending on the species (see Annexes 1 and 2).

The proposals for the guide prices are based mainly mainly on market price developments over the last three marketing years. They take account of the overall improvement in the market for fish, the weaknesses in the market observed in 1981 having persisted for only certain species. The proposals also reflect other criteria: the stabilization of prices, income support for producers and consumer interests.

The Commission is proposing at the same time that Community producer prices for tuna intended for the canning industry be maintained at the same level for the 1983 marketing year (Annex 3).

COM(82) 696 final

( Section 5)
--------------

	Caractéristiques commerciales (1)		Sam Madanasian	
Espèce	Catégorie de fraicheur	Taille	Présentation	Prix d'orientation
1. Harengs	Extra, A	t	Poisson entier	336
2. Sardines (Sardina Pilicher dus) :				
a) de l'Atlantique	Extra	3	Poisson entier	521
b) de la Méditerranée	Extra	3	Poisson entier	400
3. Alguillats (Squalus				
acanth(as)	· x	×	, <b>x</b>	800
4. Roussettes (Scylierhinus			·	
sp.p.)	×	x	×	750
5. Rascasses du Nord ou				and the second second second second
sébastes (Sebastes Sp.p.)			1:	
•	Λ	2	Poisson entier	727
			1	
Ç <sub>e</sub> Cabillauds	<u>^</u>	2	Poisson vidé, avec tête	952
·	ου Λ	3	Poisson vidé, avec tête	
			*	
7. Lieus noirs	Α	2	Poisson vidé, avec tête	567
	ou	•		1}
	^	3	Poisson vidé, avec tête	
L Églefins	٨	. 2	Poisson vidé, avec tête	
- Eleine	ou			<b>  \}</b> . 722
	Α	3	Poisson vidé, avec tête	
9. Merians	A	2	Poisson vidé, avec sête	•
- Merians	ou	•		<b>  }</b> 677
v.	٨	3	Poisson vidé, avec tête	
0. Lingues			1	820
	×	×	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	620
l-Maquereaux	Extra	1	Poisson entier	
	ou	•		<b>}</b> 272
	<b>A</b>	2	Poisson entier	)
Anchois	Extra	2	Poisson entier	500
· CHAPTER		-		
. Plies ou carrelets	A	· 2	Poisson vidé, avec tête	du 1" janvier } 772
1	ou			A. Im mark and A
	^	3	Poisson vidé, avec tête	31 décembre 1983 { 895
Merlus (Norluccius		2	Poisson vidé, avec tête	2 163
meriuccius)	^	•	I DISPUIT TIME, BYEC LETE	
Crevettes grises du genre			: :	
Crangon Crangon	A	1	Simplement cuites à l'eau	1 374

<sup>(</sup>¹) Le catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 3796/81

x les catégories de fraîcheur, ces tailles et ces présentations seront précisées au cours de l'examen au sein du Conseil de ces propositions.

## ANNEXE 2 Prix d'orientation du "POISSONS CONGELES"

			(en Écusto)
•	Groupes de produits	Caractéristiques commerciales	Prix d'orientation
1.	Serdines	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	389 •
2.	Dorades de met des espèces Dentex dentex et Pagellus Sp. I	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 134
	Crabes Yourteau (Cancer pagurus)	Congelés, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	575
4, 1	Langoustines (Nephrops morvegicus)	Congelées, en lats ou en emballages d'origi- ne contenant des produits homogènes	1 652
5.	Calman (Loligo sp.p.)	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	2 118
6.	Calmars (todarodes sagittatus)	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 965
	Calmers (Illex sp.p.)	Congelés, en esballages d'origine contenant des produits homogunes Congelées, en emballages d'origine contenant	1 065
Ł	Seiches des espèces Sepia offici- nalis, Rossia macrosoma et Sepiola rondeleti	Congelées, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 459
8.	Poulpes des espèces Octopus	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 047

#### ANNEXE 3

### PRIX A LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE POUR LES THONS DESTINES A L'INDUSTRIE DE LA CONSERVE

(en Ecus/t)

Espèces	Caractéristiques commerciales	Prix à la production communautaire
Albacore	Entiers, pesant plus de 10 kg/pièce	1.045

### Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 1983.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil, Le Président



# P - 75

# INFORMATION - INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG - INFORMATION MEMO - NOTE D'INFORMATION NAHPOФOPIAKO SHMEIQMA - NOTA D'INFORMAZIONE - TER DOCUMENTATIE

Bruxelles, novembre 1982.

## LA COMMISSION PROPOSE LES PRIX COMMUNAUTAIRES POUR LA CAMPAGNE DE PECHE 1983 (1)

La Commission des Communautés Européennes vient de proposer au Conseil des Ministres les prix applicables dans le secteur de la pêche pour la prochaine campagne allant du 1er janvier au 31 décembre 1983.

Elle propose de reconduire en 1983 pour les harengs, les sardines fraîches de l'Atlantique et les sardines congelées, les prix d'orientation valables pour 1982 et de prévoir une augmentation du prix d'orientation allant, selon l'espèce, de 2% à 6% pour les autres produits frais et de 4% à 13% pour les produits congelés (voir annexe 1 et 2).

Les propositions pour les prix d'orientation se basent notamment sur l'évolution des prix du marché au cours des trois dernières campagnes. Elle tiennent compte de l'amélioration globale du marché de la pêche, les faiblesses du marché constatées au cours de l'année 1981 ne s'étant poursuivies que pour certaines espèces. Les propositions tiennent également compte d'autres critères relatifs à la stabilisation des cours, au soutien du revenu des producteurs et à l'intérêt des consommateurs.

La Commission propose en même temps de maintenir, pour les thons destinés à l'industrie de la conserve le prix à la production communautaire pour la campagne de peche 1983 (annnexe 3).

COM(82) 696 final

( Section 5)
--------------

	Caractéristiques commerciales (1)		Sam Madanasian	
Espèce	Catégorie de fraicheur	Taille	Présentation	Prix d'orientation
1. Harengs	Extra, A	t	Poisson entier	336
2. Sardines (Sardina Pilicher dus) :				
a) de l'Atlantique	Extra	3	Poisson entier	521
b) de la Méditerranée	Extra	3	Poisson entier	400
3. Alguillats (Squalus				
acanth(as)	· x	×	, <b>x</b>	800
4. Roussettes (Scylierhinus			·	
sp.p.)	×	x	×	750
5. Rascasses du Nord ou				and the second second second
sébastes (Sebastes Sp.p.)			1:	
•	Λ	2	Poisson entier	727
			1	
Ç <sub>e</sub> Cabillauds	<u>^</u>	2	Poisson vidé, avec tête	952
·	ου Λ	3	Poisson vidé, avec tête	
			*	
7. Lieus noirs	Α	2	Poisson vidé, avec tête	567
	ou	•		1}
	^	3	Poisson vidé, avec tête	
L Églefins	٨	. 2	Poisson vidé, avec tête	
- Eleine	ou			<b>  \}</b> . 722
	A	3	Poisson vidé, avec tête	
9. Merians	A	2	Poisson vidé, avec sête	•
- Merians	ou	•		<b>  }</b> 677
v.	٨	3	Poisson vidé, avec tête	
0. Lingues			1	820
	×	×	\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \	620
l-Maquereaux	Extra	1	Poisson entier	
	ou	•		<b>}</b> 272
	<b>A</b>	2	Poisson entier	)
Anchois	Extra	2	Poisson entier	500
· CHAPTER		-		
. Plies ou carrelets	A	· 2	Poisson vidé, avec tête	du 1" janvier } 772
1	ou			A mark in
	^	3	Poisson vidé, avec tête	31 décembre 1983 { 895
Merlus (Norluccius		2	Poisson vidé, avec tête	2 163
meriuccius)	^	•	I DISPUIT TIME, BYEC LETE	
Crevettes grises du genre			: :	
Crangon Crangon	A	1	Simplement cuites à l'eau	1 374

<sup>(</sup>¹) Le catégories de fraîcheur, tailles et présentations sont celles définies en application de l'article 2 du règlement (CEE) n° 3796/81

x les catégories de fraîcheur, ces tailles et ces présentations seront précisées au cours de l'examen au sein du Conseil de ces propositions.

## ANNEXE 2 Prix d'orientation du "POISSONS CONGELES"

			(en Écusto)
•	Groupes de produits	Caractéristiques commerciales	Prix d'orientation
1.	Serdines	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	389 •
2.	Dorades de met des espèces Dentex dentex et Pagellus Sp. I	Congelées, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 134
	Crabes Yourteau (Cancer pagurus)	Congelés, en lots ou en emballages d'origine contenant des produits homogènes	575
4, 1	Langoustines (Nephrops morvegicus)	Congelées, en lats ou en emballages d'origi- ne contenant des produits homogènes	1 652
5.	Calman (Loligo sp.p.)	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	2 118
6.	Calmars (todarodes sagittatus)	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 965
	Calmers (Illex sp.p.)	Congelés, en esballages d'origine contenant des produits homogunes Congelées, en emballages d'origine contenant	1 065
Ł	Seiches des espèces Sepia offici- nalis, Rossia macrosoma et Sepiola rondeleti	Congelées, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 459
8.	Poulpes des espèces Octopus	Congelés, en emballages d'origine contenant des produits homogènes	1 047

#### ANNEXE 3

### PRIX A LA PRODUCTION COMMUNAUTAIRE POUR LES THONS DESTINES A L'INDUSTRIE DE LA CONSERVE

(en Ecus/t)

Espèces	Caractéristiques commerciales	Prix à la production communautaire
Albacore	Entiers, pesant plus de 10 kg/pièce	1.045

### Article 2

Le présent règlement entre en vigueur le 1er janvier 1983.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout Etat membre.

Fait à Bruxelles, le

Par le Conseil, Le Président